

Décision relative à une modification administrative d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'une famille de produits biocides

N° AMM : FR-2018-0042

Vu les dispositions du règlement (UE) N°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de modification administrative portant sur l'ajout de six sites de fabrication pour la famille de produits biocides **PPG_CLASS1_WB**,*

de la société PPG AC - France SA

enregistrée sous le numéro BC-VW061866-88

Article 1^{er}

La modification administrative de l'autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits désignée ci-dessus **est accordée** en France dans les conditions précisées en annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de la présente décision est fixée au 11 juin 2028.

A Maisons-Alfort, le 08 DEC. 2020

Caroline SEMAILLE
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

Les modifications apportées par la présente décision sont indiquées en italique.

Partie I.- Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	PPG_CLASS1_WB
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	-

1.2. Type de produit (s)

Types de produit	TP8 - Produits de protection du bois
------------------	--------------------------------------

1.3 Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	PPG AC - FRANCE SA
	Adresse	1 RUE DE L'UNION IMMEUBLE UNION SQUARE, CS10055 92565 RUEIL-MALMAISON FRANCE
Numéro de demande	BC-VW061866-88	
Type de demande	Demande de modification administrative (NA-ADC)	
Numéro d'autorisation	FR-2018-0042	
Date d'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision	
Date d'expiration de l'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision	

1.4. Fabricant de la famille de produits

Nom du fabricant	PPG AC - FRANCE SA, DYRUP S.A.S.
Adresse du fabricant	IMMEUBLE UNION SQUARE, 1 RUE DE L'UNION 92565 RUEIL-MALMAISON FRANCE
Emplacements des sites de fabrication	ZI MONTPLAISIR, 25 RUE JEAN LE ROND D'ALEMBERT 81000 ALBI FRANCE
	ZI DE RUITZ, BP 83 62620 RUITZ FRANCE
	PPG TRILAK KFT., 4 GRASSALKOVICH UT 1238 BUDAPEST HONGRIE

	DYRUP A/S, GLADSAXEVEJ 300 2860 SØBORG DANEMARK
	PPG DECO POLSKA SP. Z O.O., UL. KWIDZYŃSKA 8 51-416 WROCLAW POLOGNE
	BERKEM DEVELOPPEMENT SAS, MARAIS OUEST 24680 GARDONNE FRANCE
	PPG ROMANIA, 33 CATANOAIA STREET, SECTOR 3 032903 BUCHAREST ROUMANIE

1.5. Fabricants de la substance active

Substance active	Cyperméthrine
Nom du fabricant	ARYSTA LIFESCIENCE BENELUX SPRL
Adresse du fabricant	RUE DE RENORY 26/1 4102 OUGRÉE BELGIQUE
Emplacement des sites de fabrication	DR REDDYS LABORATORIES LIMITED, STEANARD LANE, MIRFIELD, WEST YORKSHIRE WF14 8QB ROYAUME-UNI
	GHARDA LTD D, ½, MIDC, LOTE PARSHURAM TAL. KHED DIST. RATNAGIRI 415 722 MAHARASHTRA INDE

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produits

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Cyperméthrine (technique)	(RS)- α -cyano-3phenoxybenzyl- (1RS)-cis, trans-3-(2,2- dichlorovinyl)-2,2- dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,11	0,11
alcools, C11-14- iso-, C13-rich, ethoxylés propoxylés	alcools, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylés propoxylés	Tensioactif non-ionique	78330-23-1	-	0,00	0,108

2.2. Type de formulation

Liquide prêt à l'emploi (AL)

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Méta RCP 1

1. Information administrative sur le Méta RCP 1

1.1. Identification du Méta RCP 1

Identification	X6089CR
----------------	---------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro	1
--------	---

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP8
---------------------	-----

2. Composition du Méta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Cyperméthrine (technique)	(RS)- α -cyano-3phenoxybenzyl- (1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,11	0,11
alcools, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylés propoxylés	alcools, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylés propoxylés	Tensioactif non-ionique	78330-23-1	-	0,054	0,108

2.2. Types de formulations

Liquide prêt à l'emploi (AL)

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 1

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Irritation oculaire, catégorie 2 Toxicité aquatique aiguë catégorie 1 Toxicité aquatique chronique catégorie 1
Mentions de danger	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Conseils de prudence	P102 : Tenir hors de portée des enfants

	<p>P264 : Se laver... soigneusement après manipulation P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive ... P305 + P351 + P338 : En cas de contact avec les yeux : - Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes - Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin P391 : Recueillir le produit répandu P501 : Éliminer le contenu/réceptacle dans ...</p>
Note	EUH208 : Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT). Peut produire une réaction allergique.

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Traitement préventif X6089CR

Type de produit	TP8 - Produit de protection du bois du bois
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	<p>Insectes à larves xylophages : Capricorne (<i>Hylotrupes bajulus</i> L.) - Larves Vrillette (<i>Anobium punctatum</i>) - Larves Lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) - Larves</p> <p>Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>) - soldat, nymphe et ouvrier</p>
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - classe d'usage 1 Bois résineux et feuillus
Méthode(s) d'application	Application superficielle au pinceau, au rouleau, par badigeonnage et par pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dose d'application : CU1 : 200 g de produit par m ² de bois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels et non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	<p>Le produit est emballé dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des bidons de 4 L, 15 L et 20 L en fer blanc* - Des sacs de 20 L en PEBD <p>(*avec couche interne de vernis époxyphénol)</p>

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Traitement curatif – X6089CR

Type de produit	TP8 – Produit de protection du bois du bois massif
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages : Capricorne (<i>Hylotrupes bajulus</i> L.) - Larves Vrillette (<i>Anobium punctatum</i>) - Larves Lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) - Larves Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>) - soldat, nymphe et ouvrier
Domaine(s) d'utilisation	Traitement curatif / bois en service (dans des situations d'exposition répondant à la définition de classe d'usage 1) Bois résineux et feuillus
Méthode(s) d'application	Application superficielle : au pinceau, au rouleau, par badigeonnage et par pulvérisation Application par injection combinée au traitement superficiel
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Application superficielle : 300 g de produit par m ² de bois Application par injection (en combinaison avec un traitement superficiel uniquement) : 180 g de produit /m ² de bois par injection (20 mL par trou, 9 trous par m ²)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels et non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Le produit est emballé dans : - Des bidons de 4 L, 15 L et 20 L en fer blanc* - Des sacs de 20L en PEBD (*avec couche interne de vernis époxyphénol)

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Les traitements curatifs par injection sont toujours réalisés en combinaison avec un traitement curatif par application superficielle.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son

emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou avec les animaux de rente.
- Pour les professionnels, porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de catégorie III type 6 pendant la phase d'application du produit par pulvérisation et l'injection combinée à la pulvérisation.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de vie : 2 ans

6. Autre(s) information(s)

- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	X6089CR KOATEC HYDROGEL XYLOPHENE CURATIF WI100G XYLOPHENE INDUSTRIE XYLOBATI WI100G XYLOPHENE PROFESSIONNEL CGX XYLOPHENE EXPERT XYLO PROFOND XYLOPHENE XYLO PROFOND				
Numéro d'autorisation	FR-2018-0042-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Cyperméthrine (technique)	(RS)- α -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,11
alcools, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylés propoxylés	alcools, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylés propoxylés	Tensioactif non-ionique	78330-23-1	-	0,054 - 0,108

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Méta RCP 2

1. Information administrative sur le Méta RCP 2

1.1. Identification du Méta RCP 2

Identification	X6089HA1
----------------	----------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro	2
--------	---

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP8
---------------------	-----

2. Composition du Méta RCP 2

2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Cyperméthrine (technique)	(RS)- α -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,11	0,11

2.2. Types de formulations

Liquide prêt à l'emploi (AL)

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 2

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aquatique aiguë catégorie 1 Toxicité aquatique chronique catégorie 1
Mentions de danger	H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Conseils de prudence	P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P391 : Recueillir le produit répandu P501 : Éliminer le contenu/réceptacle dans ...
Note	EUH208 : Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT) et un mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et du 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (C(M)IT/MIT). Peut produire une réaction allergique.

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Traitement préventif X6089HA1

Type de produit	TP8 - Produit de protection du bois du bois
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages : Capricorne (<i>Hylotrupes bajulus</i> L.) - Larves Vrillette (<i>Anobium punctatum</i>) - Larves Lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) - Larves Termites (<i>Reticulitermes spp.</i> et <i>Heterotermes spp.</i>) - soldat, nymphe et ouvrier
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - classe d'usage 1 Bois résineux et feuillus
Méthode(s) d'application	Application superficielle au pinceau, au rouleau, par badigeonnage et par pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dose d'application CU1 : 200 g de produit par m ² de bois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels et non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Le produit est emballé dans : - Des bouteilles de 1 L en fer blanc* - Des bidons de 5 L, 6 L et 20 L en fer blanc* - Des fûts de 24 L, 25 L, 30 L et 55 L en fer blanc* - Des fûts de 30 L et 200 L en PEHD - Des cuves de 1000 L en PEHD (*avec couche interne de vernis époxyphénol)

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Traitement curatif X6089HA1

Type de produit	TP8 – Produit de protection du bois du bois massif
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages: Capricorne (<i>Hylotrupes bajulus</i> L.) - Larves Vrillette (<i>Anobium punctatum</i>) - Larves Lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) - Larves Termites (<i>Reticulitermes spp.</i> et <i>Heterotermes spp.</i>) - soldat, nymphe et ouvrier
Domaine(s) d'utilisation	Traitement curatif / bois en service (dans des situations d'exposition répondant à la définition de classe d'usage 1) Bois résineux et feuillus
Méthode(s) d'application	Application superficielle : au pinceau, au rouleau, par badigeonnage et par pulvérisation. Application par injection combiné au traitement superficiel
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Application superficielle : 300 g de produit par m ² de bois Application par injection dans la zone analytique (en combinaison avec un traitement superficiel uniquement) : 180 g de produit /m ² de bois par injection (20 mL par trou, 9 trous par m ²)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels et non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Le produit est emballé dans : - Des bouteilles de 1 L en fer blanc* - Des bidons de 5 L, 6 L et 20 L en fer blanc* - Des fûts de 24 L, 25 L, 30 L et 55 L en fer blanc* - Des fûts de 30 L et 200 L en HDPE - Des cuves de 1000 L en HDPE (*avec couche interne de vernis époxyphénol)

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Les traitements curatifs par injection sont toujours réalisés en combinaison avec un traitement curatif par application superficielle.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

5.1. Instructions d'utilisation

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou avec les animaux de rente.
- Pour les professionnels, porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de catégorie III type 6 pendant la phase d'application du produit par pulvérisation.
- Pour les professionnels, porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de catégorie III type 3 ou 4 pendant la phase d'application du produit par injection combinée à la pulvérisation.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Ne pas stocker plus de 18 mois.
- Ne pas stocker à une température supérieure à 40°C.

6. Autre(s) information(s)

- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 2

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	X6089HA1 XYLOPHENE POUTRES & CHARPENTES XYLOPHENE BOISERIES & PARQUETS VERAXYL CHARPENTE TRAITEMENT DU BOIS XYLOPHENE CHARPENTE XYLOPHENE PROFESSIONNEL C2000 XYLOPHENE EXPERT XYLO STRUCTURE COULOURS TRAITEMENT POUTRES ET CHARPENTES INVENTIV' PROTEC TRAITEMENT POUTRES ET CHARPENTES BOISILOR TRAITEMENT POUTRES & CHARPENTES BRICORAMA TRAITEMENT POUTRES ET CHARPENTES XYLOPHENE CURATIF CE 2000 XYLOPHENE INDUSTRIE XYLOBATI CE 2000 TRAITEMENT POUTRES ET CHARPENTES NUANCE XYLOPHENE XYLO STRUCTURE				
Numéro d'autorisation	FR-2018-0042-02				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Cyperméthrine (technique)	(RS)- α -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,11

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Méta RCP 3

1. Information administrative sur le Méta RCP 3

1.1. Identification du Méta RCP 3

Identification	X6235
----------------	-------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro	3
--------	---

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP8
---------------------	-----

2. Composition du Méta RCP 3

2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Cyperméthrine (technique)	(RS)- α -cyano-1 3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2- dimethylcyclopropanecarboxylat e	Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,11	0,11
alcools, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylés propoxylés	alcools, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylés propoxylés	Tensioactif non-ionique	78330-23-1	-	0,0147	0,0294

2.2. Types de formulations

Liquide prêt à l'emploi (AL)

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 3

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aquatique aiguë catégorie 1 Toxicité aquatique chronique catégorie 1
Mentions de danger	H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Conseils de prudence	P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P391 : Recueillir le produit répandu P501 : Éliminer le contenu/récipient dans ...

Note	EUH208 : Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT) et, un mélange de 5-chloro-2methyl-2H-isothiazol-3-one et du 2-methyl-2H-isothiazol-3-one (C(M)IT/MIT). Peut produire une réaction allergique.
------	---

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 3

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Traitement préventif X6235

Type de produit	TP8 - Produit de protection du bois du bois
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages : Capricorne (<i>Hylotrupes bajulus</i> L.) - Larves Vrillette (<i>Anobium punctatum</i>) - Larves Lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) - Larves Termites (<i>Reticulitermes spp</i> et <i>Heterotermes spp.</i>) - soldat, nymphe et ouvrier
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - classe d'usage 1 Bois résineux et feuillus
Méthode(s) d'application	Application superficielle au pinceau, au rouleau, par badigeonnage et par pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dose d'application : CU1 : 200 g de produit par m ² de bois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Le produit est emballé dans : - Des bouteilles de 1 L en fer blanc* - Des bidons de 5 L, 6 L et 20 L en fer blanc* - Des fûts de 24 et 25 L en fer blanc* (*avec couche interne de vernis époxyphénol)

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Traitement curatif X6235

Type de produit	TP8 – Produit de protection du bois du bois massif
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages: Vrille (<i>Anobium punctatum</i>) - Larves Termites (<i>Reticulitermes spp.</i> et <i>Heterotermes spp.</i>) - soldat, nymphe et ouvrier
Domaine(s) d'utilisation	Traitement curatif / bois en service (dans des situations d'exposition répondant à la définition de classe d'usage 1) Bois résineux et feuillus
Méthode(s) d'application	Application superficielle : au pinceau, au rouleau, par badigeonnage et par pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Application superficielle : 300 g de produit par m ² de bois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Le produit est emballé dans : - Des bouteilles de 1 L en fer blanc* - Des bidons de 5 L, 6 L et 20 L en fer blanc* - Des fûts de 24 L et 25 L en fer blanc* (*avec couche interne de vernis époxyphénol)

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

5.1. Instructions d'utilisation

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou avec les animaux de rente.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn.
- En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin. En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Ne pas stocker à une température supérieure à 40°C
- Durée de vie : 2 ans

6. Autre(s) information(s)

- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 3

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	X6235 XYLOPHENE PREMIUM GEL ACTIF MONOCOUCHE POUTRES & CHARPENTES AXTON TRAITEMENT POUTRES ET CHARPENTES FLEXELL TRAITEMENT POUTRES ET CHARPENTES				
Numéro d'autorisation	FR-2018-0042-03				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Cyperméthrine (technique)	(RS)- α -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,11
alcools, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylés propoxylés	alcools, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylés propoxylés	Tensioactif non-ionique	78330-23-1	-	0,0147 – 0,0294